Image not found or type unknown

Réparations locatives et assignation au tribunal d'instance

Par **sara2011**, le **07/02/2011** à **11:53**

Bonjour,
J'ai reçu une assignation devant le TI de Toulouse à la requête d'une agence immobilière et ce pour payer des réparations faites après ma période locative d'un appartement. Cependant, étant persuadée que le montant de 9000euros demandé est trop élevé, je ne sais comment m'y prendre pour effectuer une contre-expertise d'autant plus que j'ai quitté le territoire français depuis un an étant tunisienne et ayant fini mes études. Faudrait-il engager un avocat? Par ailleurs, s'agissant d'une dette civile, celle-ci peut elle affecter une demande de visa touristique shengen?
Je vous remercie d'avance.

Bien cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés